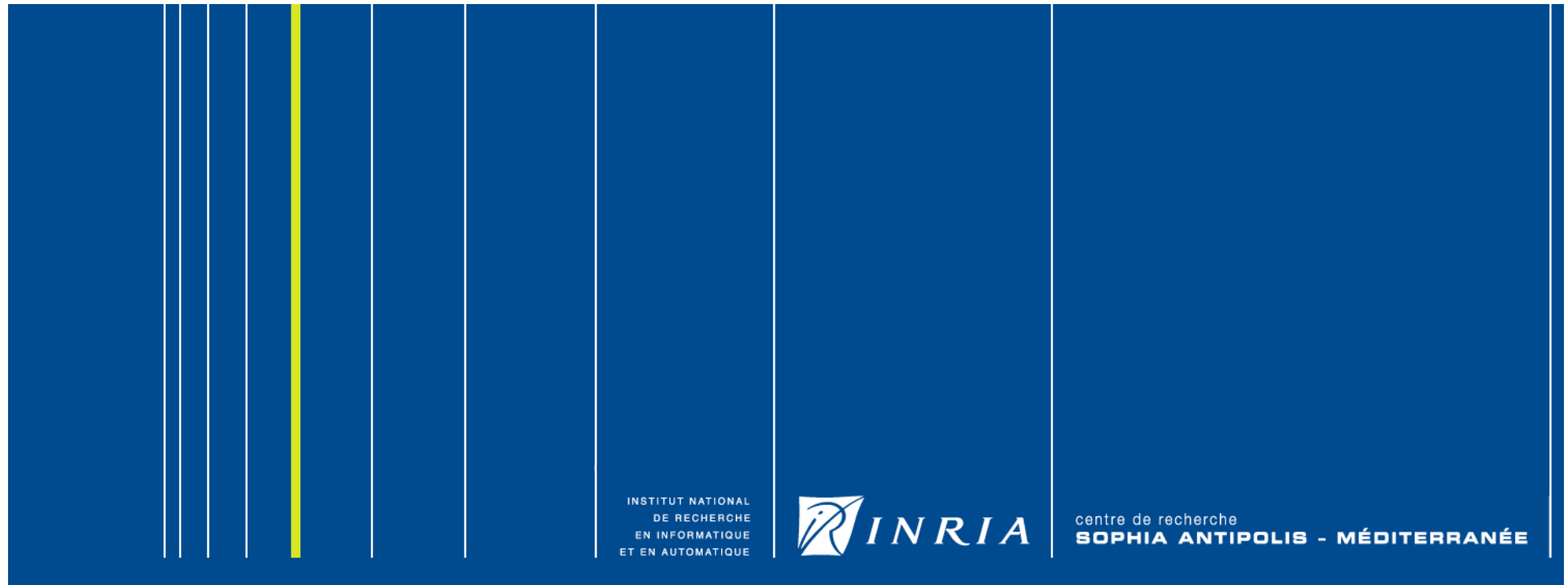


Choix d'un mode de diffusion à l'INRIA

Marc Barret

Relations Extérieures et Valorisation
INRIA Sophia Antipolis - Méditerranée



INSTITUT NATIONAL
DE RECHERCHE
EN INFORMATIQUE
ET EN AUTOMATIQUE



centre de recherche
SOPHIA ANTIPOLIS - MÉDITERRANÉE

Question

une fois qu'un logiciel est protégé, comment le diffuser?

- diffuser un logiciel consiste à donner des droits à un utilisateur
 - ces droits sont définis dans un contrat appelé « **licence** »
 - droits et obligations du concédant
 - droits et obligations du licencié
 - exécution
 - distribution
 - adaptation *
 - améliorations et diffusion des améliorations *
- * ceci implique la diffusion du code source

NB: une licence devrait être nécessaire pour toute diffusion, même pour évaluation par la communauté



Alternative

l'alternative principale est:

licence propriétaire ou « open source »

voire même:

licence propriétaire et/ou « open source »

mais parfois on n'a pas le choix:

- hérédité: œuvre dérivée
- contamination: intégration de code contaminant



Objectif de la diffusion

pour le chercheur:

- notoriété, avancement, retours financiers...

pour l'organisme de recherche, l'équipe:

- notoriété, nouvelles collaborations, retours financiers, financements publics...

pour la région, le pays:

- création de richesse: nouvelles sociétés, nouveaux emplois, croissance économique...

pour l'« humanité », la science:

- avancement des connaissances, standardisation...

L'identification claire des objectifs visés permet d'orienter le choix



Contexte du logiciel diffusé:

- état de « finition », stabilité, documentation, possibilité de support, portabilité...
- suite envisagée, évolutions futures, ressources humaines affectées au développement...
- applications possibles, état de l'art de la « concurrence »...
- qui sont les utilisateurs (chercheurs, développeurs, industriels), combien sont-ils, existe-t-il une communauté d'utilisateurs et/ou de contributeurs...
- recherche-t-on des utilisateurs pour tester le logiciel (intérêt, debug, nouvelles applications...)
- nature: composant logiciel, bibliothèque, application utilisateur final...
- type de logiciel: générique, métier, implémentation de standard, OS, savoir-faire...
- existence de brevets, détenus ou non par les inventeurs
- y a t il quelqu'un qui serait prêt à payer pour l'utiliser?



une réponse facile:

la double licence:

- une version open-source restrictive et contaminante, type GPL, empêchant une exploitation commerciale par d'autres
 - une version propriétaire laissant la possibilité de valorisation financière
 - éventuellement un plus: la détention de brevets, permettant de contrôler des implémentations concurrentes
-
- une diffusion open-source décidée et contrôlée est le moyen de promotion le plus efficace et certainement le plus économique, de nombreuses success-stories existent.
 - une diffusion open-source pour être efficace nécessite une grande qualité du logiciel diffusé

